

CEE OBJECTIF ZERO DEFAUT : CHAUDIERE BIOMASSE INDIVIDUELLE

PROGRAMME 2023

Délai d'accès formation : inscription 15 jours avant

Objectifs

- Appréhender le contexte des CEE appliqué aux chaudières biomasses individuelles
- Maîtriser le référentiel de contrôle CEE chaudière biomasse individuelle
- Savoir utiliser l'outil autocontrôle CEE chaudière biomasse individuelle

Public Visé

Toute personne désireuse de maîtriser l'installation Zéro défaut de chaudière biomasse individuelle.

Durée

8.00 Heures

1 Jour

Pré Requis

Aucun prérequis spécifique

Parcours pédagogique

- Accueil des participants
- Présentation des objectifs de la formation
- Présentation du contexte des CEE
- Présentation du contexte réglementaire BAR-TH-113
- Analyse des points de contrôle associés à une chaudière biomasse individuelle :
 1. Généralités
 2. Dimensionnement
 3. Silo, pour une chaudière à alimentation automatique, hors bûches de bois
 4. Conduit de raccordement pour l'évacuation des fumées
 5. Circuits hydrauliques
- Référentiel et outil d'autocontrôle CEE chaudière biomasse individuelle
- Validation de la bonne utilisation de l'outil autocontrôle CEE chaudière biomasse individuel
- Bilan et synthèse de la formation

Objectifs pédagogiques

Sanctionner par le biais de QCM, la mise en oeuvre de chaudière biomasse individuelle

Méthodes et moyens pédagogiques

Formation présentielle

Par le biais de QCM, les stagiaires s'évalueront sur les différents thèmes.

La formation, animée par un formateur expert des installations gaz, s'articule autour d'apports théoriques suivis d'échanges d'expériences, d'exercices pratiques et de mises en situation.

Méthodes et modalités d'évaluation

Évaluation qualitative de fin de stage
Validation du stage par un test
Feuille d'émargement collective
Attestation de présence individuelle

Modalités d'Accessibilité

Avant toute entrée en formation, l'entreprise doit informer le CTFPA de la présence d'une personne en situation de handicap, à minima 15 jours avant le début de l'action de formation.

Le cas échéant, le CTFPA aura le délai suffisant pour vérifier sa capacité d'accueil en fonction du type de handicap et pourra orienter l'entreprise vers des organismes spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Effectif

De 4 à 10 Personnes